



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le dix-neuvième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014) du Conseil de sécurité, dans lesquels le Conseil m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application desdites résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations communiquées reposent sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements obtenus auprès du Gouvernement de la République arabe syrienne et de sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires au sujet de leurs livraisons d'aide humanitaire portent, lorsqu'elles sont disponibles, sur la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2015. Des données plus récentes ont été prises en compte, le cas échéant.

II. Principaux faits nouveaux

A. Questions politiques et militaires

3. En août, le conflit généralisé et les violences se sont poursuivis avec la même intensité dans toute la République arabe syrienne. Les bombardements aériens aveugles et notamment les largages de barils d'explosifs menés par les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques effectués par les groupes armés non étatiques, les groupes extrémistes et les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité¹ ont fait un grand nombre de tués, de blessés et de déplacés parmi la population civile. La conduite des hostilités par toutes les parties reste caractérisée par un mépris généralisé du droit international humanitaire et de l'obligation de protéger les civils.

4. Dans la province de Rif-Damas, les violences ont continué pendant la période considérée. Les forces progouvernementales appuyées par le Hezbollah ont

¹ Le 30 mai 2013, le Conseil de sécurité a, conformément à sa résolution 1267 (1999), désigné l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra comme groupes terroristes. Les deux groupes sont présents en République arabe syrienne.



poursuivi leur offensive sur la ville stratégique de Zabadani dans la région de Qalamoun. La situation des civils qui sont encore à Zabadani demeure critique. À la fin de juillet, plus de 4 000 personnes originaires de Zabadani auraient été déplacées de Bouqein vers la ville de Madaya. De même, environ 2 000 personnes également originaires de Zabadani et qui se trouvaient dans les villes de Bludan, Insha'at, Maamoura, Dimas et Rawda Batroneh auraient été réinstallées de force à Madaya depuis le 17 août. En outre, les forces gouvernementales ont intensifié les bombardements et pilonnages des villes de Madaya et Bouqein qui jouxtent Zabadani, faisant des victimes parmi les civils, notamment des femmes et des enfants, et aggravant la situation humanitaire déjà catastrophique dans la région.

5. Le 1^{er} août, les forces gouvernementales ont largué des barils explosifs qui, en s'abattant sur un immeuble d'habitation dans le village de Madaya, aurait tué 7 civils, parmi lesquels 5 membres d'une même famille dont 2 femmes et 2 enfants, et blessé au moins 7 autres civils. Ces 17 personnes avaient été déplacées de Zabadani par suite des bombardements intensifs effectués par les forces gouvernementales. Le 26 août, les forces gouvernementales ont à nouveau largué sur Madaya des barils explosifs qui auraient tué les cinq membres d'une famille déplacée, blessé six autres civils et gravement endommagé des habitations. Selon des renseignements reçus par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) 46 civils, dont 3 femmes et 3 enfants, ont été tués par suite des opérations militaires des forces gouvernementales à Zabadani et alentour entre le 2 juillet et le 20 août.

6. À la suite d'une déclaration du Ministère de la réconciliation nationale faisant état d'améliorations des conditions de sécurité à Hseiniyeh, dans la province de Rif-Damas, quelque 10 000 personnes, y compris des réfugiés de Palestine, y sont retournés après avoir été déplacées pendant trois ans. Ce retour, qui s'effectuerait au rythme d'environ 300 familles par jour, donne lieu à des besoins urgents de remise en état des logements et des équipements collectifs, notamment les réseaux d'électricité, d'eau et d'évacuation des eaux usées. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a l'intention de recommencer dès que possible à assurer ses services à Hseiniyeh, où vivaient près de 30 000 réfugiés de Palestine et syriens.

7. Toutes les activités de l'UNRWA dans la ville de Yarmouk sont restées suspendues au cours de la période considérée. La dernière mission en date effectuée par l'Office à Yarmouk remonte au 28 mars. Le 11 août, les autorités syriennes ont permis à l'Office d'accéder aux localités de Yalda, Babila et Beit Sahn pour y prodiguer des soins de santé aux civils. Entre le 18 et le 31 août, l'Office a effectué quatre missions à Yalda pour y assurer des services médicaux et y livrer des pastilles de purification d'eau. Au cours de cette période, ses équipes médicales ont traité 1 103 patients, dont 54 présentaient des symptômes de typhoïde. D'autres organisations humanitaires auraient été autorisées à poursuivre leurs opérations et à fournir une assistance à Yalda, Babila et Beit Sahn. L'accord local conclu dans ces trois secteurs est respecté et les autorités y laissent entrer chaque jour une petite quantité de produits commerciaux.

8. Au cours de la période considérée, les groupes armés non étatiques ont continué de mener leur offensive militaire contre les positions des forces gouvernementales à Harasta et Daraya, dans la province de Rif-Damas. Les forces gouvernementales ont quant à elles considérablement intensifié le bombardement

des secteurs tenus par ces groupes. Le 2 août, elles ont attaqué à l'artillerie lourde la ville de Daraya, dans la Ghouta occidentale. Cette attaque, au cours de laquelle trois civils, membres d'une même famille, auraient été tués et cinq autres, blessés, s'inscrivait dans le cadre des opérations militaires en cours menées par les forces gouvernementales à Daraya. D'après des sources présentes sur le terrain, des hélicoptères des forces gouvernementales ont, le 4 août, largué quatre barils explosifs et tiré des missiles sol-sol sur Daraya, causant une destruction massive de l'infrastructure civile. Deux jours plus tard, des hélicoptères et des avions de combat des forces gouvernementales ont à nouveau largué des barils explosifs et tirés des missiles sur Daraya. Par suite de ces frappes, trois enfants auraient été tués et un nombre indéterminé de civils, blessés.

9. Plusieurs raids aériens ont eu lieu dans la Ghouta orientale au cours de la période considérée. Le 12 août, les forces gouvernementales ont effectué quatre raids aériens qui ont donné lieu à des tirs de missiles sur la ville de Douma. Par suite de ces frappes aériennes, qui ont touché la « Place des moutons », marché local très fréquenté, ainsi qu'une zone d'habitation dans le quartier d'Al-Masaken, au moins 30 civils ont été tués et environ 150 autres, blessés. Quatre jours plus tard, le 16 août, au moins 111 personnes ont été tuées et plus de 200, blessées, selon des sources locales, par suite des raids aériens effectués par les forces gouvernementales sur un marché de la ville de Douma. Mon Envoyé spécial pour la Syrie et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ont l'un et l'autre condamné le bombardement du marché de Douma dans leurs déclarations à la presse, qualifiant cette attaque d'inacceptable. Selon des sources du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les forces gouvernementales ont frappé à plusieurs reprises des quartiers d'habitation de Douma entre le 17 et le 26 août, tuant au moins 90 civils, dont 4 femmes et 9 enfants, et en blessant au moins 289 autres. D'autres secteurs de la Ghouta orientale ont été durement touchés par les combats. Selon des sources locales, les forces gouvernementales ont à plusieurs reprises attaqué Erbin dans le courant du mois d'août. Le 12 août, par exemple, les avions de combat des forces gouvernementales ont tiré des missiles qui ont atteint un quartier d'habitation de la ville, tuant une femme et neuf autres civils. Du 16 au 18 août, la ville a été à nouveau frappée et 15 civils ont été tués et plus de 10 autres, blessés.

10. Les 12 et 13 août, à l'occasion d'attaques menées contre des zones tenues par les forces gouvernementales à Damas et dans la province de Rif-Damas, les groupes armés non étatiques ont tiré des obus de mortier qui auraient fait 25 morts parmi la population civile. En outre, les 23 et 24 août, les groupes armés non étatiques ont lancé plus de 170 obus sur des cibles situées à Damas et dans la province de Rif-Damas, notamment la prison d'Adra, faisant au moins 10 morts et plus de 30 blessés parmi la population civile. Le lendemain, ils ont livré des attaques aveugles contre la ville de Damas au cours desquelles ils ont lancé des obus de mortier et des roquettes qui ont atteint les quartiers d'habitation d'Al-Qassa'a, Bab Touma, Brumana, Al-Salihiya, rue Bagdad, ainsi que les environs de la place Al-Amawiyeen. Au moins 10 civils auraient trouvé la mort par suite de ces attaques.

11. Dans le nord de la province d'Alep, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a intensifié son offensive contre les groupes armés non étatiques et a pris plusieurs villages situés autour de la ville de Marea. Selon des sources présentes sur le terrain, il aurait utilisé, dans l'attaque qu'il a menée sur cette ville le 21 août, des obus d'artillerie contenant un agent chimique. Des sources médicales présentes sur

place ont indiqué avoir traité quatre personnes affirmant avoir été exposées à un agent chimique et dont les symptômes confirmaient les dires. Les groupes armés non étatiques ont continué de tenter, avec quelque succès, de repousser l'offensive de l'EIIL sur Marea. En outre, dans la ville d'Alep, au moins 31 civils auraient trouvé la mort en août par suite d'attaques menées par les forces gouvernementales et au moins 35 autres auraient été tués sous l'effet d'attaques menées par les groupes armés non étatiques.

12. Dans la province d'Edleb, les forces gouvernementales ont intensifié leurs attaques aériennes contre les zones tenues par les groupes armés non étatiques, atteignant la centrale thermique de Zayzoun et la rendant semble-t-il hors d'usage. Selon les informations reçues, 16 personnes au moins auraient trouvé la mort le 3 août lorsqu'un avion des forces gouvernementales s'est écrasé sur la ville d'Ariha, dans la province d'Edleb. Le même jour, les forces gouvernementales ont frappé un quartier d'habitation de cette ville, tuant au moins 12 civils. Selon des sources locales, des centaines d'obus de mortier sont tombés depuis le 23 août sur les deux villages de Foah et de Kefraya, majoritairement peuplés de chiïtes, en réponse à l'offensive lancée par les forces gouvernementales et le Hezbollah à Zabadani. Une vingtaine de personnes ont trouvé la mort par suite de ces bombardements. Les 12 et 27 août, le Gouvernement et les groupes armés non étatiques ont conclu des accords portant sur des cessez-le-feu de 48 heures à Zabadani, dans la province de Rif-Damas, ainsi qu'à Foah et Kefraya, dans la province d'Edleb. Le second de ces cessez-le-feu a été rompu avant le délai de 48 heures et les opérations militaires ont repris dans les deux secteurs au début de septembre.

13. Dans la province de Deir el-Zor, les forces gouvernementales ont effectué le 8 août plusieurs frappes aériennes sur la ville de Mohasan, prenant semble-t-il pour cible des positions tenues par l'EIIL. Une femme et un enfant auraient trouvé la mort par suite de cette attaque. L'EIIL a continué de tirer des obus de mortier sur des secteurs tenus par les forces gouvernementales dans la ville de Deir el-Zor, faisant des morts parmi la population civile. Par exemple, le 17 août, un homme et une femme ont été tués au cours de l'une de ces attaques dans le quartier d'Al-Jura.

14. Du 12 au 20 août, 9 600 personnes qui vivaient dans les zones assiégées de la ville de Deir el-Zor auraient été déplacées vers la ville de Raqqah et les villages alentour. En outre, 6 800 personnes, selon les estimations, qui avaient fui en Turquie sont retournées chez elles à Suluk, dans une région rurale de la province de Raqqah. Les Unités de protection populaire (YPG) kurdes leur en auraient donné l'autorisation. De même, les informations reçues indiquent que l'EIIL a autorisé certaines des familles kurdes qui avaient récemment été déplacées vers Palmyre à retourner à Raqqah. On estime qu'à ce jour, 11 000 personnes y sont de retour.

15. Par suite de l'intensification des combats à Al-Ghab, dans la province de Hama, 8 400 personnes auraient été déplacées vers le sous-district de Salanfa à Lattaquié. En outre, 24 600 personnes au total ont été déplacées à l'intérieur de la province de Hama.

16. Par suite de combats les opposant aux milices kurdes et aux forces gouvernementales, les unités de l'EIIL se sont retirées des quartiers du sud de la ville de Hassaké, dans la province du même nom. Le 19 août, l'EIIL aurait mis à feu un véhicule piégé devant l'immeuble de l'Asayish (organisme de sécurité kurde) situé dans le secteur d'Al-Sin'aa du quartier d'Al-Antariya à Al-Qamishli. Treize civils ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessés par suite de cette attaque.

Le 20 août, les combats entre les Unités de protection populaire et l'EIIL auraient entraîné le déplacement de 1 500 personnes, selon les estimations, de la ville d'Al-Bahra Al-Khatwyneh vers plusieurs lieux de la province d'Hassaké. Selon des sources locales, le nombre total de personnes qui étaient de retour dans la ville d'Hassaké au 30 août s'élevait à 108 000, ce qui représente 90 % des 120 000 personnes qui avaient été déplacées, à la fin de juin 2015, par suite de l'avancée de l'EIIL sur la ville.

17. Le 5 août, l'EIIL a lancé une attaque contre les villes de Quariatein et de Hawarine, situées à l'est de Homs. Quelque 27 000 personnes qui se trouvaient à Quariatein ont été déplacées par suite de cette attaque et de l'intensification des bombardements aériens qui a suivi. Après l'avancée de l'EIIL sur Quariatein, les forces gouvernementales auraient mené contre cette ville plusieurs attaques aériennes, larguant notamment des barils d'explosifs, ainsi que des attaques à l'artillerie lourde, qui ont fait des morts et des blessés parmi la population civile et détruit un grand nombre d'infrastructures civiles. Depuis lors, neuf groupes armés non étatiques auraient, après avoir fusionné, lancé une offensive contre les forces gouvernementales positionnées à proximité des villes d'Al-Rastan et de Talbissé et seraient parvenus à leur reprendre un certain nombre de positions à l'entrée du village de Tasneen. Les forces gouvernementales auraient riposté en se livrant à des attaques contre plusieurs secteurs du nord de la province de Homs, notamment la ville d'Al-Rastan et les villages de Ghornata et d'Al-Ganto, faisant des morts et des blessés parmi la population civile. Selon des informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les forces gouvernementales auraient tiré le 29 août un missile contenant un agent chimique au poste de contrôle d'Al-Amlas situé près d'Al-Rastan, tuant 7 personnes et en blessant au moins 33 autres. Selon les mêmes sources, huit membres du personnel médical qui tentaient de traiter les victimes de cette attaque ont eux aussi été blessés après avoir inhalé le produit en question.

18. Les groupes armés non étatiques ont poursuivi leur offensive en vue de prendre la ville de Deraa, dans la province du même nom. Depuis le début de l'offensive, un certain nombre d'attaques aveugles ont été perpétrées par les deux parties. Selon des informations obtenues sur le terrain, 18 civils ont été tués et 87 autres, blessés, les 14 et 15 août par suite d'attaques aveugles menées par les groupes armés non étatiques dans la ville de Deraa. Les forces gouvernementales ont également poursuivi leurs attaques aériennes dans la province de Deraa, faisant des morts et des blessés parmi la population civile. Ces attaques visaient un certain nombre de villes et de villages, notamment Um Elmayathen Izra', Al-Sura, Bsr El Harir, Al-Naseeb, Yadudeh et Sheikh Miskine. Les sources indiquent qu'au moins 400 civils, notamment des femmes et des enfants, ont été tués par les forces gouvernementales depuis le début de l'offensive des groupes armés non étatiques. Entre le 8 et le 11 août, au moins sept civils auraient été tués par des barils explosifs largués d'hélicoptères des forces gouvernementales sur le camp de Deraa, sur Zimrin et sur la ville d'Al-Hara. Par exemple, le 10 août, les avions de combat des forces gouvernementales auraient livré une attaque contre le village de Mzireb, tuant trois femmes et blessant un nombre indéterminé de civils.

19. Le 2 septembre, un véhicule piégé aurait explosé sur la place Al-Hamam dans la ville de Lattaquié, tuant 10 personnes et en blessant 53 autres. Il s'agirait du premier cas d'explosion d'un véhicule piégé dans cette ville.

20. Les infrastructures civiles ont continué d'être endommagées au cours de la période considérée. Durant la première quinzaine d'août et à la fin du mois, des coupures d'eau touchant jusqu'à 2 millions de personnes ont eu lieu à Alep, dans la province du même nom. Les Damascènes ont eux aussi été privés d'eau entre les 14 et 17 août, après que les groupes armés non étatiques ont coupé les sources d'Ouadi Barada. Le 12 août, les approvisionnements en électricité et en eau, qui avaient été coupés les 14 et 26 juillet, respectivement, par les groupes armés non étatiques, auraient été rétablis pour 300 000 habitants de la ville de Deraa et des villages alentour. Des informations reçues font état de frappes qui auraient été opérées entre les 7 et 10 août par les forces gouvernementales sur neufs hôpitaux situés en divers lieux de la province d'Edleb, dont trois sont pris en charge par une organisation non gouvernementale, ainsi qu'autour de ces hôpitaux, frappes qui auraient fait 11 morts parmi la population civile, dont 3 membres du personnel hospitalier et 1 patient. Au moins 31 personnes, dont 7 membres du personnel hospitalier et 1 patient, ont été blessés par suite de ces attaques.

21. En août, plusieurs autres sites du patrimoine culturel ont été touchés par le conflit. Le mardi 25 août, l'EIIL a diffusé des images montrant, selon lui, la destruction du temple antique de Baalshamin à Palmyre. Le 18 août, selon des informations diffusées dans les médias, l'EIIL a décapité l'ancien archéologue en chef du site de Palmyre. Dans une déclaration à la presse publiée le 24 août, j'ai condamné ces actes de terreur barbare et rappelé que leurs auteurs doivent être poursuivis. Le 20 août, l'EIIL aurait détruit le monastère catholique de Mar Elian, à Quariatein, dans la province de Homs.

22. Des négociations concernant plusieurs accords locaux entre le Gouvernement et les groupes armés non étatiques se sont poursuivis au cours de la période considérée. À Madamiyah, un accord verbal concernant l'ouverture de la route principale a été conclu le 18 août. Dans le district de Barzé, à Damas, les groupes armés non étatiques ont bloqué le 23 août, en violation de l'accord local qui était en vigueur, la route conduisant à l'hôpital de Téchrine, à titre de représailles contre le meurtre d'un civil et l'arrestation d'un autre à un poste de contrôle des forces gouvernementales. Dans la ville de Homs, le gouvernement et les représentants locaux ont poursuivi leurs négociations en vue de conclure l'accord relatif au quartier de Waar. Le 25 août, ils ont informé le Bureau de mon Envoyé spécial pour la Syrie que l'accord était sur le point d'être conclu et qu'il leur restait à s'entendre sur la destination des combattants souhaitant quitter le district.

23. Du 15 au 17 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence s'est rendu en République arabe syrienne pour tenir des consultations avec de hauts représentants du Gouvernement et avec des membres de la communauté humanitaire présents dans le pays. Les débats ont essentiellement porté sur le renforcement global de l'intervention humanitaire dans l'ensemble du pays et sur la détérioration de la situation sur le terrain. En outre, du 17 au 22 août, l'Envoyé spécial adjoint pour la Syrie s'est rendu en République arabe syrienne puis en Turquie où il a rencontré les responsables concernés du Gouvernement et des représentants des groupes d'opposition pour débattre de la création de groupes de travail thématiques, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 17 août 2015 (S/PRST/2015/15).

B. Droits de l'homme

24. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de recevoir des allégations et de recenser les cas d'arrestation et de détention arbitraires, d'actes de torture et autres mauvais traitements, ainsi que les décès survenus dans les centres de détention de l'État. Le 14 août, dans la prison centrale de la province de Hama, des gardiens auraient rassemblé au moins 50 détenus et les auraient frappés dans leur cellule commune avant de les enfermer dans de petites cellules utilisées pour la mise à l'isolement. Des centaines de détenus incarcérés dans ce même établissement ont protesté pour dénoncer ces agissements et pris deux des gardiens en otage. Les forces de sécurité ont alors encerclé l'aile de la prison où se déroulaient ces manifestations de protestation et lancé des grenades lacrymogènes sur les détenus qui s'y trouvaient. Le face-à-face s'est achevé lorsque le chef de la Police s'est rendu sur place pour mener des négociations entre les détenus et les forces de sécurité. Les otages ont été relâchés et les 50 détenus extraits des cellules d'isolement.

25. A Tell Chehab, localité de la province de Deraa, les membres d'une famille ont indiqué le 25 août que leur fils, qui était détenu depuis plus de deux ans, était décédé dans un centre de détention de l'État, apparemment à la suite de tortures. Les parents d'une autre famille habitant cette même province ont déclaré que leur fils, incarcéré lui aussi depuis fort longtemps, était mort des suites d'actes de torture qui lui auraient été infligées au centre de détention dit « Section Palestine ».

26. Après la libération sous caution de trois défenseurs des droits de l'homme, Husein Gharir, Hani al-Zitani et Mazen Darwish, en juillet et août 2015, toutes les charges qui pesaient contre eux ont été abandonnées par le Tribunal antiterroriste, le 31 août. D'après des avocats avec lesquels le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a pu s'entretenir, des dizaines de milliers de civils ont été déférés devant ce Tribunal depuis 2012. Le nombre de décisions rendues par cette instance était, au mois de juillet 2015, de l'ordre de 670.

27. Selon des sources locales, le 20 août, l'EIIL a tué trois hommes dans les zones rurales de la province de Hama, en raison de leurs prétendues orientations homosexuelles.

28. À Edleb, dans la province du même nom, le Front el-Nosra a exécuté les 1^{er} et 2 août au moins cinq hommes et deux femmes, qui ont été abattus devant la foule d'une balle dans la tête. Ils ont été exécutés à l'issue d'un procès sommaire dont ils avaient fait l'objet pour des chefs d'accusation de vol ou de faits les qualifiant d'informateurs. Selon des sources locales, un homme aurait été tué deux jours plus tard par le Front el-Nosra, à la suite d'un procès sommaire, pour avoir coopéré avec le Gouvernement syrien. Le 15 août, il semblerait que des éléments liés au Front el-Nosra aient fait main basse sur au moins 60 maisons appartenant à des déplacés membres de la communauté druze à Jabal al-Somaq.

29. Dans la province de Raqqah, le 4 août, une dizaine de membres des Unités de protection populaire ont pris d'assaut le village de Seheirijat al-Nayef, près de Tell Abiad. Lors de cet assaut, ils ont arrêté, pour des raisons inconnues, un civil âgé de 60 ans qui aurait été incarcéré dans la prison d'El-Bawaba El-Hududiya.

30. À la suite des actions engagées par l'EIIL sur la ville de Qaryatayn au début du mois d'août, au moins 7 000 personnes sur les 50 000 habitants que compte cette

ville, tant musulmanes que chrétiennes, s'y trouvent piégées, dont 47 femmes, 19 enfants et plus de 100 chrétiens assyriens dont on est toujours sans nouvelles.

C. Action humanitaire

31. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes en faisant appel à tous les moyens, aussi bien depuis l'intérieur de la République arabe syrienne qu'à partir des pays voisins, conformément aux résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à 4 millions de personnes en moyenne chaque mois. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué des médicaments et des fournitures médicales à plus de 2 millions de personnes par mois en moyenne. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a porté assistance à plus de 260 000 personnes par mois en moyenne, en leur fournissant des produits de première nécessité ainsi que des services de protection. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a distribué des fournitures agricoles pour venir en aide à plus de 6 400 personnes par mois en moyenne. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fourni une assistance multisectorielle à plus de 61 000 personnes par mois en moyenne. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué d'aider jusqu'à 243 985 réfugiés palestiniens par mois. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a porté assistance dans divers domaines – approvisionnement en eau, assainissement et hygiène, santé, nutrition, éducation et protection – à plus de 2,5 millions de personnes. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a aidé ses partenaires à fournir des services ayant trait à la santé en matière de procréation et des services plus spécialement axés sur les problèmes que rencontrent les femmes à 755 187 personnes touchées par la crise dans 12 provinces. Le Gouvernement continue de fournir des services de base dans les zones qu'il contrôle, et bien souvent, au-delà de ces zones.

32. Les acheminements transfrontières d'aide humanitaire se sont poursuivis au cours de la période considérée. Au 30 août, 174 convois de l'ONU et de ses partenaires d'exécution étaient arrivés en République arabe syrienne en provenance de Turquie (116 convois) et de Jordanie (58 convois), conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Ces convois ont amené dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama, d'Edleb, de Lattaquié et de Quneitra l'équivalent d'une assistance alimentaire pour plus de 2 millions de personnes, des produits non alimentaires pour 1,5 million de personnes, de l'eau et du matériel d'assainissement pour environ un million de personnes, et des fournitures médicales pour environ 2,4 millions de traitements. Un grand nombre de ces fournitures médicales sont réutilisables et pourront donc profiter à d'autres patients dans les prochains mois. Comme le prévoient les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014), le Gouvernement syrien a été préalablement informé des envois par l'ONU, et notamment de la nature de leur contenu, de leur destination et du nombre de bénéficiaires.

33. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies a poursuivi ses activités en Jordanie et en Turquie. Il a contrôlé 49 convois humanitaires des Nations Unies au cours de la période visée dans le présent rapport, afin de confirmer le caractère

humanitaire de chaque cargaison, et a avisé les autorités syriennes chaque fois qu'un convoi a franchi la frontière. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc.

34. Durant la période considérée, quatre convois interorganisations, dont l'un n'a effectué que partiellement sa mission, ont porté assistance à plus de 200 000 personnes en juin, ainsi qu'il a été expliqué en détail dans le dix-septième rapport du Secrétaire général (S/2015/561, par. 32). Aucun convoi interorganisations n'a pu être mené à bien en juillet ni en août.

35. Les organisations non gouvernementales internationales aussi bien que syriennes ont continué de fournir une assistance multisectorielle dans le pays, notamment sous forme de services permanents. En juin et en juillet, les ONG sont venues en aide à quelque 1,3 million de personnes, dont plus de 650 000 dans la province d'Alep, plus de 190 000 dans la province de Deraa et plus de 230 000 personnes dans la province d'Edleb.

Accès humanitaire

36. L'acheminement de l'aide humanitaire à un grand nombre des 12,2 millions de personnes qui en ont besoin en République arabe syrienne est demeuré extrêmement difficile en raison de la poursuite des combats, de l'insécurité et du déplacement des lignes de front, ainsi que des manœuvres délibérées d'obstruction et d'ingérence des parties qui entravent la liberté de circulation et imposent des procédures administratives lourdes.

37. L'accès aux 4,6 millions de personnes qui vivent dans des régions reculées constitue toujours une préoccupation majeure et est très limité par rapport à l'ampleur des besoins. Entre le 1^{er} juin et le 31 août 2015, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont réussi à se rendre en moyenne, chaque mois, dans 30 des 127 sites difficiles d'accès (24 %). Les organismes des Nations Unies ont pu apporter au moins une fois une aide alimentaire sur 15 sites (424 000 personnes), un soutien sanitaire sur 18 sites (plus de 202 000 traitements médicaux), de l'eau et des produits d'assainissement et d'hygiène sur six sites (plus de 300 000 personnes), et des articles de première nécessité sur sept sites (plus de 62 000 personnes). Sur les 127 zones difficiles d'accès, ils n'ont pas réussi à se rendre dans 80 d'entre elles (63 %) et ont accédé une fois au cours des trois derniers mois à 20 zones (15,7 %), deux fois à 11 zones (8,6 %) et trois fois à 16 zones (13 %). En comparaison avec les deux trimestres précédents, il n'y a donc pas eu d'amélioration tangible dans ce domaine.

38. Les combats qui se poursuivent dans plusieurs provinces ont également nui au bon acheminement de l'aide humanitaire et empêché les populations d'accéder aux services essentiels. Du fait des combats et de l'insécurité, il n'a pas été possible de fournir une aide alimentaire vitale à plus de 1,2 million de personnes dans la province de Rif-Damas et dans les zones rurales des provinces de Homs et de Hama. Le Programme alimentaire mondial (PAM) ne parvient toujours pas à atteindre quelque 60 000 civils à Ariha et Jisr el-Choughour dans la province d'Edleb, en raison des combats soutenus qui s'y déroulent.

39. L'ingérence délibérée des parties au conflit et les restrictions à la liberté de circulation ont également continué d'empêcher l'acheminement de l'aide. Le PAM n'a pas été en mesure de procéder à des livraisons destinées à 600 000 habitants

dans la province de Deir el-Zor et dans les zones de la province de Raqqa que contrôle l'EIIL (à l'exception de Tell Abiad), qui sont inaccessibles depuis respectivement mai et novembre 2014. En raison de problèmes de sécurité, le PAM a suspendu le projet qu'il avait de fournir une aide aux 175 000 personnes vivant dans des zones contrôlées par l'EIIL dans le rif d'Alep, y compris à El-Bab, Menbej, Jarablos et Deir Hafer.

40. Les organismes des Nations Unies ont continué d'emprunter le point de passage de Nousseibin/Qamichli avec l'accord des Gouvernements syrien et turc au cours de la période considérée. Le PAM a acheminé des rations alimentaires pouvant nourrir 251 170 personnes en juin, et 240 000 personnes en août. En août, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a livré des articles non alimentaires pouvant servir à 25 000 personnes via ce point de passage. En juin, l'UNICEF a pu acheminer par avion 50 tonnes de fournitures médicales, de compléments nutritionnels, de matériel d'approvisionnement en eau et de produits d'hygiène à Qamichli afin de couvrir les besoins de 80 000 personnes, y compris les familles déplacées de la ville de Hassaké. Le PAM n'a pu transporter aucune aide alimentaire en juillet en raison de l'approbation tardive des autorités syriennes et du fait de la fermeture temporaire du point de passage du 28 juillet au 4 août pour cause d'insécurité accrue dans le nord-est de la République arabe syrienne.

41. Au 31 août, sur un total de 81 demandes d'autorisation interorganisations, 20 avaient obtenu un accord de principe du Ministère syrien des affaires étrangères, 45 étaient en attente d'approbation et trois ont été suspendues par l'ONU pour cause d'insécurité. Les 13 autres demandes sont des demandes qui avaient été soumises précédemment, mais qui ont ensuite été remplacées par de nouvelles demandes : neuf d'entre elles ont été suspendues par l'ONU pour cause d'insécurité et quatre n'avaient pas fait l'objet d'une réponse du Gouvernement syrien dans un délai de trois mois. Sur les 20 convois demandés pour lesquels un accord de principe a été donné, neuf ont été effectués et un n'a eu lieu que partiellement. La deuxième partie du convoi à destination de Bloudan n'a pas pu partir, les conditions relatives à sa sécurité n'ayant pas été approuvées. Sur les 10 autres convois ayant obtenu un accord de principe, deux (à destination d'Arbin et de Zamalka) sont bloqués faute d'accord entre l'ONU, le Croissant-Rouge arabe syrien et le Gouvernement syrien sur l'itinéraire d'accès, l'Organisation jugeant dangereux celui que le Gouvernement a approuvé. Les convois prévus à destination de Noubl, Zahra et Afrin, dans la province d'Alep, et de Fouaa et Kefraya, dans la province d'Edleb, sont bloqués faute d'autorisation de libre passage par des groupes armés non étatiques. Le transport par avion du convoi à destination de Deir el-Zor attend toujours que les conditions de sécurité autour de l'aéroport de Deir el-Zor s'améliorent. Les convois ayant obtenu un accord de principe du Ministère des affaires étrangères à destination de Madamiya (province de Rif-Damas) et de Harbnafsé (province de Hama) n'ont pas encore pu partir faute d'approbation des Forces de sécurité gouvernementales. Le convoi pour Houla (province de Hama) est parti le 1er septembre, mais n'a pu arriver à destination en raison de manifestations le long du tracé. Il sera reprogrammé dès que possible. Les deux autres convois approuvés sur le principe se trouvent à divers stades de préparation. Le 13 août, l'ONU a de nouveau sollicité l'autorisation de pouvoir fournir une aide humanitaire à Zabadani, dans la province de Rif-Damas, ainsi qu'à Fouaa et Kefraya, dans la province d'Edleb, compte tenu des négociations de cessez-le-feu qui ont été engagées. Le Gouvernement n'a pas approuvé la demande pour Zabadani, mais a

donné son accord pour qu'une aide humanitaire puisse être acheminée vers Fouaa et Kefraya.

42. Aucun changement notable dans les procédures administratives imposées par le Gouvernement syrien n'a été signalé au cours des trois derniers mois, mais il ressort des rapports de l'UNICEF que les délais nécessaires à l'obtention d'un agrément pour l'importation de fournitures humanitaires sont moins longs. Les procédures en vigueur ont continué de retarder ou de limiter l'acheminement de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires.

43. Au 30 août, 21 demandes de visa présentées par l'ONU (demandes de nouveau visa et demandes de renouvellement) étaient toujours en instance. À la date du 9 septembre, neuf de ces demandes se situaient dans la limite des 15 jours ouvrables, dix se situaient au-delà, et deux avaient été approuvées. En août, la République arabe syrienne a approuvé 109 demandes de visa (51 demandes de nouveau visa et 58 demandes de renouvellement). Il s'agit là d'une amélioration notable par rapport au mois de juillet, au cours duquel 65 demandes de visa ont été approuvées (23 demandes de nouveau visa et 42 demandes de renouvellement). Une demande de visa a été rejetée en août, ce qui porte à 39 le nombre total de demandes rejetées en 2015, compte non tenu des quatre fonctionnaires déclarés *persona non grata* en février. À titre de comparaison, 28 demandes de visa avaient été refusées pour toute l'année 2014. Les autorités sont cependant revenues sur cinq de ces rejets et les demandes de visa correspondantes ont été approuvées.

44. Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales admises à établir un partenariat avec des organismes des Nations Unies a augmenté, passant de 118 (173 bureaux) le 1^{er} juin à 131 (214 bureaux) le 27 août 2015.

Zones assiégées

45. Le siège reste une tactique de guerre largement employée en République arabe syrienne. Sur les 4,6 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès, 422 000 continuaient d'être assiégées en République arabe syrienne, dont 167 500 par les forces gouvernementales dans la Ghouta orientale et à Daraya, 26 500 par des groupes armés non étatiques à Noubl et Zahra, et 228 000 par l'EIL dans les quartiers ouest de Deir el-Zor contrôlés par le Gouvernement.

46. Les parties au conflit ont continué à limiter fortement l'accès aux zones assiégées au cours de la période considérée. Entre le 1^{er} juin et le 31 août, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont fourni une aide médicale à 9 % de la population assiégée en moyenne par mois, contre 2 % dans les trois mois précédents. Aucune des localités assiégées n'a reçu de vivres ou d'autres secours humanitaires par les circuits officiels pendant la période en question, au lieu de 1,4 % au cours des trois mois de la période antérieure. L'acheminement de marchandises par ces circuits demeure en grande partie bloqué, d'où les prix élevés pratiqués dans les zones assiégées pour les produits de base qui y sont livrés via des filières non officielles et irrégulières. La liberté de circulation reste soumise à d'importantes restrictions, même si certains groupes, notamment les étudiants, les fonctionnaires et les membres des conseils de réconciliation, sont parfois autorisés à quitter les zones assiégées et à y revenir.

47. Dans la Ghouta orientale, quelque 163 500 personnes restaient assiégées par les forces gouvernementales. Quelques convois d'aide de l'ONU sont parvenus aux

localités assiégées de cette zone pendant la période considérée. En juin, le FNUAP, par l'intermédiaire d'un partenaire local, est venu en aide à 1 365 femmes à Douma en fournissant à celles-ci des services de santé procréative. En juillet, l'UNICEF a fait parvenir par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien des médicaments, des trousseaux de secours pédiatriques et des compléments nutritionnels à 5 000 enfants vivant à Douma et le FNUAP a accordé une aide médicale à 750 personnes en faisant appel à un partenaire local. Entre juin et août, l'OMS a fourni par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien plus de 80 000 traitements médicaux, dont des médicaments destinés à enrayer la flambée de cas de myiase en août, 500 séances de dialyse, 20 tests de dépistage rapide du choléra et 7 500 seringues destinées à une campagne de vaccination systématique.

48. À Daraya, dans la province de Rif-Damas, près de 4 000 personnes sont encore assiégées par les forces gouvernementales. Aucune assistance de l'ONU n'y est parvenue au cours de la période considérée. Les habitants de la région n'en ont même reçu aucune depuis octobre 2012.

49. À Noubl et Zahra, environ 26 500 personnes sont toujours assiégées par des groupes armés non étatiques. En juillet et en août, l'OMS a fait parvenir par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien des médicaments psychotropes correspondant à 5 409 traitements à Noubl. Ces derniers mois, d'après des témoignages concordants et de sources fiables, l'accès à cette enclave s'est amélioré, à la fois pour la circulation des marchandises et pour celle des personnes.

50. Dans les quartiers ouest de la ville de Deir el-Zor contrôlés par le Gouvernement, 228 000 personnes environ sont assiégées par l'EIIL. En juin, l'UNICEF est venu en aide, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, à 1 764 enfants en les vaccinant contre la rougeole et d'autres maladies. Entre juin et août, l'OMS a acheminé par avion des médicaments et des fournitures médicales correspondant à 40 289 traitements et, en faisant appel à ses partenaires d'exécution, a envoyé l'aide médicale nécessaire à 1 116 traitements à Deir el-Zor et Alboukamal.

Libre passage de fournitures, personnel et matériel médicaux

51. Seules certaines zones ont pu avoir accès aux fournitures et au matériel médicaux en raison de l'insécurité et des restrictions imposées par les parties au conflit. La dégradation des conditions de sécurité dans de nombreuses régions du pays s'est traduite par une augmentation des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques et par une pénurie de fournitures médicales sur les marchés locaux. Elle a également limité la fourniture de services médicaux d'urgence vitale, en particulier dans certaines parties des provinces de Hassaké, d'Alep, d'Edleb, de Hama, de Deraa et de Rif-Damas. Aucun matériel chirurgical n'a été autorisé à être livré depuis le territoire de la République arabe syrienne dans des zones contrôlées par des groupes armés non étatiques au cours de la période considérée. L'OMS a pu faire parvenir en juillet huit trousseaux chirurgicales grâce à un convoi qui a traversé les lignes de front depuis la Jordanie. Les demandes de l'OMS sollicitant l'autorisation du Gouvernement syrien pour expédier des médicaments et des fournitures médicales dans six localités situées dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Alep, et Edleb restent sans réponse, de même que deux demandes concernant l'envoi de trousseaux médicaux d'intervention d'urgence et de matériel chirurgical à Douma (Rif-Damas) et une opération de transport aérien à Hassaké.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

52. Entre le 22 et le 24 août, des tirs de roquettes et de mortier à Damas ont touché les habitations de deux membres du personnel du HCR. Ni ceux-ci ni leur famille n'ont été blessés.

53. En août, un camion du PAM transportant 1 000 sacs de riz à Alep a pris feu après avoir été touché par un obus, qui a détruit le véhicule et tout son chargement.

54. Le 30 juillet, une balle perdue a atteint le logement d'un membre du personnel local de HCR dans le quartier de Koussour à Damas, brisant une vitre mais sans faire de blessé.

55. En tout, 34 membres du personnel des Nations Unies – 28 agents de l'UNRWA, un du Programme des Nations Unies pour le développement, trois du HCR et deux de l'UNICEF – continuent d'être détenus ou portés disparus. Le nombre total d'agents humanitaires tués dans le conflit depuis mars 2011 s'élève à 79, dont 17 fonctionnaires des Nations Unies, 46 membres et bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien, huit membres et bénévoles de la Société du Croissant-Rouge palestinien et huit membres d'organisations non gouvernementales internationales. Sur ces 79 personnes, 12 ont perdu la vie depuis le 1^{er} janvier 2015.

III. Observations

56. Les violations abominables et systématiques du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit n'ont aucunement diminué d'intensité, ce qui a des conséquences désastreuses pour le peuple syrien. Je suis très préoccupé par les informations selon lesquelles le Gouvernement syrien poursuit ses attaques aveugles contre des zones densément peuplées et des civils, notamment avec des barils d'explosifs qui ont détruit des quartiers entiers. Je constate aussi avec une vive préoccupation que des groupes armés non étatiques recourent sans discernement aux tirs d'artillerie et de mortier contre des quartiers résidentiels. Ces attaques doivent immédiatement cesser. Je rappelle à nouveau à toutes les parties au conflit que le fait de prendre délibérément pour cible des civils est un crime de guerre et que les auteurs de ces attaques auront à rendre des comptes.

57. Les atteintes répétées aux droits de l'homme par toutes les parties au conflit restent particulièrement préoccupantes. Je me réjouis que trois défenseurs des droits de l'homme aient récemment été relâchés, mais cela n'est que la pointe de l'iceberg au regard de tous les autres cas en suspens. Des militants, des avocats et des défenseurs des droits de l'homme continuent d'être détenus sans procédure judiciaire régulière, souvent dans des conditions lamentables. Je condamne aussi dans les termes les plus vifs la pratique consistant à prendre pour cible et à assassiner brutalement des personnes en raison de leur orientation sexuelle, qui est le fait de groupes armés et de certains groupes terroristes tels que l'EIIL. Des actes aussi odieux témoignent d'un mépris total pour les droits fondamentaux et il faut y mettre fin sans délai. J'engage instamment le Gouvernement et les groupes armés non étatiques à respecter le droit fondamental qu'est la liberté d'expression.

58. Le fait que des infrastructures et des services de base sont délibérément pris pour cible sur l'ensemble du territoire syrien continue de me préoccuper au plus haut point. L'interruption de l'approvisionnement en eau et en électricité dans de

grandes agglomérations telles qu'Alep et Damas par des groupes armés non étatiques et des groupes terroristes désignés est tout simplement inacceptable et doit cesser sur le champ. L'eau et d'autres services de première nécessité ne peuvent pas être utilisés comme une arme de guerre. Les récentes coupures d'eau à Alep pendant la période la plus chaude de l'année ont entraîné une nette augmentation des cas déclarés de maladie d'origine hydrique alors que les possibilités de traitement sont de plus en plus restreintes, bon nombre de dispensaires et d'hôpitaux ayant été détruits durant le conflit. Ce sont surtout les femmes, les enfants et les personnes âgées – groupe le plus vulnérable de la société syrienne – qui ont fait les frais des agissements des différentes parties au conflit.

59. Vu l'escalade récente de la violence et l'intensification continue de l'extrémisme dans certaines parties du pays, je demande de nouveau à tous les acteurs de la région et d'ailleurs de cesser d'acheminer des armes à toutes les parties et de mettre un terme à l'infiltration de combattants en République arabe syrienne. Les gouvernements qui peuvent exercer une influence doivent, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout mettre en œuvre pour empêcher des étrangers de venir prendre les armes en République arabe syrienne et des groupes terroristes d'acquiescer des fonds, des armes et d'autres fournitures.

60. Les membres des organismes humanitaires présents en République arabe syrienne continuent de faire de leur mieux pour acheminer une aide salvatrice à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans l'ensemble du pays, en dépit des multiples difficultés d'accès. Ils le font au péril de leur vie, notamment les organisations et les volontaires syriens qui sont souvent les premiers à intervenir dans un environnement de plus en plus compartimenté, instable et dangereux. Alors qu'il faudrait développer les opérations, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont contraints de limiter leurs interventions faute de moyens. J'exhorte les donateurs à fournir d'urgence de nouvelles ressources afin que nous puissions poursuivre nos efforts.

61. La crise en République arabe syrienne a des effets dévastateurs sur l'existence de son peuple. Les Syriens sont de plus en plus nombreux à devoir quitter leur foyer pour chercher désespérément à se mettre en sécurité et beaucoup estiment ne pas avoir d'autre solution que de tenter la périlleuse traversée de la Méditerranée dans l'espoir d'un avenir meilleur pour eux et leurs enfants. J'exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à prendre d'urgence des mesures pour mettre fin à la crise alors que le sort du peuple syrien ne cesse d'empirer. Il n'y a pas de solution militaire à cette crise. Ce dont la République arabe syrienne a cruellement besoin, c'est d'une solution politique qui traite les causes profondes du conflit. J'engage toutes les parties syriennes, ainsi que les États Membres concernés aux niveaux régional et international, à appuyer pleinement la mise en œuvre dans les meilleurs délais de l'initiative de l'Organisation des Nations Unies tendant à créer des groupes de travail thématiques intrasyriens pour rendre opérationnel le Communiqué de Genève, initiative à laquelle le Conseil de sécurité a adhéré dans la déclaration de sa Présidente du 17 août 2015. L'inaction se traduira par de nouvelles souffrances et prive une génération entière en République arabe syrienne du droit à un avenir pacifique et prospère.